

DECOUVERTE D'ENGINS EXPLOSIFS AU COURS D'OPERATION D'ARCHEOLOGIE SUBAQUATIQUE

Conseils et conduite à tenir

Une expérience récente relative à la découverte d'un obus sur un chantier d'archéologie subaquatique a mis en évidence une interrogation des plongeurs et responsables de chantier face à un tel événement. Il est apparu nécessaire de réaliser une fiche ou un pense-bête sur le sujet. Le bon réflexe étant de ne rien toucher mais que faire ensuite, qui et comment prévenir?

Situation fréquente :

En milieu aquatique, la présence d'engins explosifs ayant pour origine des actes de guerre directes, reste assez sporadique et peu fréquente (ponts bombardements...). Par contre certains engins ont le plus souvent une origine rattachable à des collectionneurs ou détenteurs illégaux. C'est cette situation qu'il faut connaître pour gérer l'événement. En effet si quelques récupérateurs amassent de tels objets, ils tentent avec plus ou moins de succès de les neutraliser. Par contre d'autres collectionneurs mettent un point d'honneur à conserver des engins actifs (plus d'intérêt, plus de valeur). Ensuite plusieurs situations peuvent justifier leur présence dans l'eau, pour les faire disparaître (débarras d'un grenier, crainte de dénonciation, enquêtes judiciaires...).

Peu importe l'origine de cette présence, le plongeur doit dans tous les cas considérer l'engin comme potentiellement actif et donc dangereux et agir en conséquence. Il y va de sa sécurité et de celle du groupe.

Type d'objets :

- les armes de tirs (pistolets, revolvers, fusils) sont partiellement neutralisées par l'eau selon la durée du séjour, elles présentent un danger un peu moindre que les explosifs. Selon le cas, le découvreur doit quand même tenir compte qu'il peut s'agir d'une arme provenant d'un fait criminel (braquage, homicide, attentats...) et signaler cette découverte : rien n'est anodin mais l'esprit doit rester citoyen !
- Les explosifs (obus, grenades, mines, pains d'explosif, détonateurs...) les plus dangereux, à considérer comme toujours actifs. Ils sont étanches, c'est à dire que leurs systèmes de mise à feu restent opérationnels durant des décennies, même dans l'eau douce ou salée. Pour certains, un séjour dans l'eau augmente considérablement leur dangerosité (ex : oxydation et fragilisation de la goupille des grenades).

Les conflits modernes et récents (Balkans, Bosnie...) sont les plus gros pourvoyeurs pour les collectionneurs et revendeurs. Cela implique des armes en excellent état, en plastique pour certaines (mines) avec des formes inhabituelles ou insoupçonnées pour le plongeur, accentuées par la déformation visuelle aquatique et les dépôts de vase.

Il n'est pas question d'engendrer une peur obsessionnelle mais il est important, au cours de la formation des plongeurs archéo d'aborder le problème afin de les sensibiliser pour prévenir tout accident par un réflexe de préhension inadéquat.

Quelques exemples non exhaustifs d'engins dangereux :

sources photos: <http://passioncompassion1418.com> , http://2db.free.fr/armement_grenadeMK2.html <http://www.ikonet.com>).

Grenades :



Les grenades sont étanches (corps et bouchon allumeur) mais leur point faible reste la goupille en simple fil de fer pour certaines et donc vite détruit par oxydation. Toute manipulation peut engendrer la rupture de cette pièce de sécurité et activé l'engin. (cela fonctionne sous l'eau !)

Mines :



Certaines possèdent une goupille, d'autres en plastique ne sont pas plus grosses qu'une boîte de pâté et quelques kilos de pression dessus suffisent à les déclencher. En plastique, elles ont une durée de vie très longue.

Considérer un tel engin comme toujours potentiellement opérationnel reste un gage de « longévité » pour le plongeur-découvreur. Comme indiqué précédemment, un explosif dans l'eau peut être en phase de mise à feu active (percussion, retardateur enclenché, goupille érodée...). Le fait de vouloir sortir l'objet de sa situation immergée va engendrer un choc thermique résultant de l'écart de température entre le fond et la surface et encore plus s'il est posé sur une berge ou un bateau en plein soleil, ce choc peut engendrer la poursuite de la mise à feu. De même, le simple fait de le bouger peut là aussi, faire reprendre la chaîne pyrotechnique de mise à feu.(long-feu).

Que faire :

- Rester calme et ne pas toucher l'objet suspect.
- Si possible baliser l'objet par un flotteur ou une bouée (pas directement sur l'objet mais la zone proche). Si pas possible prendre des amers précis.
- Diffuser immédiatement l'information au groupe de plongeurs présents et à la sécurité de surface. Attention, il peut y avoir d'autres engins, le mieux étant d'interrompre les opérations de fouille ou de prospection pour analyser la situation.
- Interdire l'accès et délimiter une zone (pas de curiosité inadaptée des autres plongeurs).
- Selon le cas prévenir rapidement les services de Police ou Gendarmerie locaux, ils connaissent la procédure et ont les coordonnées des services de déminage à même d'intervenir.
- Le découvreur ou responsable du chantier fera en sorte de passer l'information précise de localisation aux services de sécurité (localisation précise, description précise de l'engin, dessin et situation si nécessaire, le démineur qui interviendra sera un camarade plongeur : il faut penser « plongeur » pour l'aider : profondeur, obstacles connus, courant, visibilité...).
- S'il y a présence et risque pour des riverains ou même pour le groupe, prévenir les pompiers.
- Certains obus de la première Guerre Mondiale peuvent encore contenir des gaz mortels actifs. En attendant l'arrivée des services compétents prendre l'initiative de faire sortir les plongeurs et éventuellement de faire délimiter une zone de sécurité, les services spécialisés prendront votre relais pour gérer cette découverte et la situation de sécurité publique.



Modèle d'obus 75mm français, 1916, le même a été découvert lors d'une fouille, au cours de l'été 2012, en rivière dans 1m20 d'eau.



Patrick DEFAIX
CODEP 03